

Unité d'Accueil pour Ecolier (UAPE) Demande de changement de fréquentation

Pour la direction (par email ou à déposer au bureau)

Structure actuelle de mon enfant : ☐ Zig Zag Zoug

☐ Piccolo Mondo

Nom et prénom de l'enfant : _____

☐ ECO 1

☐ ECO 2

Horaire souhaité

(Veuillez indiquer l'horaire pour chaque jour) :

☐ Durant les semaines d'école

		Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.	Horaire irrégulier
A - Matin	7h à 8h25	☐	☐	☐	☐	☐	☐
B - Midi	11h50 à 13h55	☐	☐	☐	☐	☐	
C - Après-midi	15h40 à 18h30	☐	☐		☐	☐	
D - Après-midi	13h55 - 18h30			☐			
E - Mercredi matin	8h25 à 11h50			☐			

☐ Durant les vacances scolaires → réservé aux parents qui ont choisi cette option dès la rentrée scolaire 2026

		Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.	Horaire irrégulier
L - Matin-Midi	7h à 14h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
M - Midi-Après-midi	11h50 à 18h30	☐	☐	☐	☐	☐	
N - Journée	7h à 18h30	☐	☐	☐	☐	☐	

Si vous disposez déjà du contrat « vacances », vous devez prendre les mêmes jours que ceux qui figurent sur le contrat de base lorsqu'il y a l'école, mais vous pouvez choisir un autre horaire. Par exemple, si vous avez le lundi, mardi, jeudi, uniquement le midi pendant les périodes où il y a l'école, vous pourriez prendre le lundi, mardi, jeudi, toute la journée pendant les vacances scolaires. Le contrat « vacances » est annuel et couvre les 9 semaines de vacances scolaires. Il est souscrit en début d'année scolaire et ne peut être ni retiré ni ajouté en cours d'année.

Dès le mois de : _____
(un changement d'horaire ne peut se faire que pour le début d'un mois moyennant préavis d'un mois)

Date :

Signature-s du/des parent-s :

Espace réservé à la direction – Décision :

☐ La demande est possible à la date souhaitée

☐ La demande est possible uniquement à partir de : _____

☐ Le changement n'est possible que partiellement, soit _____

☐ La demande est mise en attente, faute de place

Date et signature de la direction : _____

En cas d'acceptation et dûment signé par les parties, ce document fait office d'avenant à la confirmation d'accueil qui sera modifiée du point de vue financier selon les dispositions du Réseau-L.